

Biographie et fondation*

Louis Marin

JE VOUDRAIS interroger un récit d'une espèce particulière, une espèce d'autobiographie qui a été considérée par celles auxquelles elle était directement (ou indirectement) adressée comme un testament et en même temps comme visant à fonder (ou plutôt, comme nous le verrons, à refonder) une institution, un corps religieux à son agonie, à la veille de sa disparition historique. Il s'agit de la *Relation écrite par la Mère Angélique Arnauld sur Port-Royal précédée d'un avertissement par une religieuse de Port-Royal*.

*

* *

Les quelques réflexions qui vont suivre visent donc à articuler sur un propos essentiellement narratologique deux autres motifs : le motif testamentaire et celui de la fondation. Il s'agit d'abord d'un récit, – une relation comme le signale son titre : quelle est sa nature de récit ? De quelles modalités narratives relève-t-il et de quels genres ou sous-genres narratifs, biographie, autobiographie, hagiographie, polémique, etc. ? Un testament ensuite : en quel sens cette *Relation* comme récit recueille-t-elle les dernières paroles de la mère Angélique, les instructions et directions données par la mère à ses filles en religion ? Un geste de fondation enfin : en quel sens historique et « théorique » ce texte constitue-t-il un corps religieux, institutionnel, théologique et politique, le monastère de Port-Royal ?

* Louis Marin nous avait remis ce texte en août 1992. Nous remercions M^{me} Françoise Marin d'en avoir autorisé la publication.

Selon quelles modalités historiques et textuelles, sinon selon quels rites et exigences théologiques et spirituels, un tel texte, l'histoire d'une vie, celle de la mère Angélique « fondatrice » de Port-Royal, l'a-t-il réellement fondé, dans le temps où le monastère des Champs subit les persécutions que l'on sait qui aboutiront en 1710 à sa complète destruction ?

La *Relation* est un fragment autobiographique rédigé par la célèbre abbesse, dont l'avertissement composé par sa nièce, mère Angélique Arnauld d'Andilly, précise les circonstances de composition et de rédaction. Ce texte a été privilégié pour de multiples raisons comme paradigme de la recherche, mais sans doute aussi par un désir – dont la conscience critique est peut-être un élément essentiel de l'entreprise biographique – de cerner au plus près la parole vive du sujet « biographique » pour y trouver l'instance de réalité irréfutable et insurpassable où le récit trouvera ensuite à la fois sa « source », sa nature et sa légitimité, d'autant que – le point mérite d'être souligné *in principio* – le document étudié évite dans son titre toute référence sinon à la forme narrative (sens du terme « Relation »), du moins à la biographie, l'autobiographie ou aux mémoires. Il s'agirait plutôt d'un mémoire en forme de récit sur Port-Royal dont la rédactrice serait la mère Angélique et où se jouerait du même coup, mais subrepticement, ce qui peut être l'enjeu proprement *fondamental* du récit « biographique » de fondation, à savoir la quasi-identification entre le sujet « biographique » et le corps fondé (dans le passé) et à fonder (par le récit).

La question posée à ce texte est la suivante : comment ce récit *peut-il* effectuer – à son niveau – la fondation de Port-Royal ? C'est autour de la *Relation* que devra s'organiser une constellation d'autres textes sur la mère Angélique et sur Port-Royal qui en constituent l'intertextualité historiographique, celle où « prend corps » l'histoire de la *Relation* dans sa singularité, celle de ses lectures et réécritures, des biographies comme la *Relation sur la vie de la Révérende Mère Angélique de sainte Madeleine Arnauld*, d'Angélique Arnauld d'Andilly ci-dessus citée, des *Mémoires* comme ceux de Lancelot touchant la vie de M. de Saint-Cyran ou de Fontaine pour servir à l'histoire de Port-Royal, des histoires comme l'*Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, de Besoigne, les *Mémoires historiques et chronologiques sur l'abbaye de Port-Royal* de Guilbert, l'*Histoire générale de Port-Royal* de Dom Clémencet, l'*Abrégé de l'histoire de Port-Royal* de Racine, ou celle anonyme, trouvée en annexe au t. I des *Mémoires* de Fontaine, *Histoire abrégée de l'abbaye de Port-Royal depuis sa fondation en 1204 jusqu'à sa destruction en 1710*, etc.

D'autres problèmes alors se posent, qui ne sont préliminaires que d'apparence : qu'appelle-t-on « Port-Royal » ? Quelles sont les

relations instituées (par ce récit en particulier) entre le nom d'un lieu et celui du corps religieux (fondé ou à fonder) ? Quel est le rôle, quelles sont les fonctions de ce fragment autobiographique (et d'autres, biographies, mémoires, histoires, etc.) dans la constitution du destin de ce nom, son « origine » et sa « fin », historiques, anthropologiques, religieuses, politiques, etc. ?

Autrement dit, quel est le rôle de ce fragment – la *Relation* s'interrompt au bout de quelques pages – dans la création historique de Port-Royal, c'est-à-dire dans une forme possible de sa fondation ? En quoi consiste, à vrai dire, le geste de fonder (un corps) dans sa relation à un site devenu lieu par un nom ? D'autant qu'en l'occurrence, la fondation de ce corps en un lieu nommé Port-Royal est une refondation : le récit « autobiographique » que nous interrogeons en le plaçant au centre d'un ensemble très riche d'autres récits raconte une réforme, la réformation d'un corps préexistant (un monastère), un re-nouvellement (comme on le disait à Port-Royal d'une conversion), répétition d'une fondation d'origine, perdue au cours des temps.

Plus essentiellement, et plus précisément aussi, ces questions ne reviennent-elles pas à celle-ci : quelle relation – à travers le geste de fondation (ou de re-fondation) – le corps institué entretient-il à ce corps mort, essentiellement mort, qu'est le corps du fondateur ? Le geste de fondation du corps institué n'est-il pas d'abord le geste *d'enfouir* le corps mort du fondateur et par là même de le produire comme corps fondateur ? C'est avec cette question que l'on retrouve la dimension du biographique.

Comment des récits – ainsi cette relation « de tout ce que la Mère Angélique avait fait pour y établir la réforme à Port-Royal-des-Champs et depuis » –, des autobiographies, des biographies, des mémoires, des portraits, comment des textes narratifs racontant des actes, des événements, des accidents, des morts, etc. et constituant par ces récits, et comme leur effet, un sujet (la mère Angélique, Port-Royal-des-Champs), comment ces récits ont-ils le pouvoir, la puissance, la force de (re-)fonder un « corps monastique », une institution, un « ordre » ? En relisant ces récits qui racontent une histoire comme l'histoire de ce « sujet », on se demandera quel est le « performatif » qui leur est propre pour que leur énonciation ait la capacité – en étant contés, écrits, copiés, réécrits, lus, relus – de faire ce dont ils parlent, ce dont ils écrivent, ce qu'ils font entendre et lire. Selon quelles modalités, ces récits (ou fragments de récits) d'une vie passée autorisent-ils et légitiment-ils la fondation d'un corps-institutionnel-vivant-dans-celui-mort-du sujet de cette vie dont la qualité essentielle fut d'en être le fondateur ?

La question est d'autant plus poignante pour « Port-Royal » dont on connaît en 1710 la destruction « radicale » de son lieu jusque dans ses *fondements*, édifice et cimetière, si bien que « Port-Royal », le corps de Port-Royal, n'est constitué aujourd'hui que de la masse de ce *corpus* de textes et de récits et spécialement de cette relation « autobiographique » inachevée de sa re-fondatrice ; si bien que ce corps n'est fondé (ou re-fondé) que dans le corpus de récits racontant sa fondation comme re-fondation ou ré-formation.

Récit et récit biographique

Il est sans doute nécessaire de préciser d'emblée la caractéristique du « genre » biographique dans l'ensemble constitué par les récits en général. On sait que la caractéristique essentielle mais « idéale » du texte narratif – car elle est exceptionnellement réalisée à l'état pur dans les récits empiriques – est (selon l'étude séminale d'E. Benveniste dans *Problèmes de linguistique générale I*) la déconnexion sémantique, discursive entre le récit, le « narré », les énoncés d'« histoire » et l'instance narrative qui les produit, la puissance d'énonciation, la parole-source, où ils prennent forme, consistance et cohérence logico-sémantique. Cette déconnexion, sans que Benveniste souligne le trait décisif de ce moyen, est opérée par l'enregistrement des « événements », *leur écriture*, et par l'usage du temps de l'aoriste – le passé simple en français – dont la propriété grammaticale est, parce qu'il ne signifie aucun lien temporel avec l'instance énonciatrice, de marquer l'indépendance du moment de temps dans lequel l'événement passé est énoncé. Dans le texte narratif « pur », « personne ne *parle* » [...] [c'est moi qui souligne], les événements *semblent se raconter eux-mêmes* au fur et à mesure qu'ils apparaissent à l'horizon de l'histoire ».

La biographie, « histoire qui a pour objet la vie d'une seule personne » (Litttré), « écrit racontant la vie de quelqu'un » (Darmsteter), « histoire de la vie d'un personnage » (Larousse), mesurée à l'aune de sa généricité narrative, suppose ou présuppose, comme tout « vrai » récit, le retrait ou l'effacement du sujet énonciateur au profit des événements que ce récit raconte et, dans les trois définitions des dictionnaires modernes ou contemporains que nous citons, l'hésitation tient non à la caractéristique narrative proprement dite que l'on retrouve dans les trois cas, mais à l'« objet » du récit qui oscille de la singularité quelconque « quelqu'un » à l'individualité constituée « personne » et à celle reconnue par son renom social ou historique « personnage ». Toutefois, une des propriétés d'essence de

la biographie – et sans doute un des attraites les plus profonds de sa lecture qu'il faut soumettre à la critique – est que ces événements sont rapportés à un sujet, le héros, le saint, le sage, le personnage, la personne, etc., qui est en quelque manière, directement ou indirectement, le pôle constant et permanent des événements racontés. Ceux-ci se rapportent à lui directement ou indirectement comme leur agent ou leur patient.

Le désir biographique, le contemporain en particulier, réside sans doute dans cette référence. Loin de se disperser comme éléments de séries causales multiples et enchevêtrées toujours en instance d'incohérence et en danger d'insensé, un sujet les articule et les lie entre eux ; ou plus précisément l'écriture biographique fait en sorte que les actions et les passions de ce sujet soient les événements que le récit prend en son compte narratif et qu'elles reçoivent de cette instance impliquée, posée ou présumée par eux, la logique temporelle d'une histoire à la fois une et unique. Le bruit et la fureur des événements soudainement par cette seule et artificielle (ou plutôt artefactuelle) référence s'apaisent dans un espace de sens dont le sujet de la biographie est par définition le centre producteur. Pour le « désir » biographique, tout se passe comme si cette position centrale polarisante était en quelque façon nécessaire et suffisante pour que l'histoire prenne « du sens », une signifiante qui résulterait d'une sorte de responsabilité subjective et objective sur tout événement narré par le sujet du récit. Le récit biographique dans ce sens simultanément raconte et explique. Le sujet-de-la-biographie est le seul « porteur », direct ou indirect, des événements, leur vecteur toujours repérable, nommé et situé, il est bien le seul sujet du récit, mais en outre cette constante référence à lui de l'événement est le substitut d'une explication que l'historien habituellement recherche et trouve dans les métadiscours systématiques, généraux et totalisants qui s'efforcent de donner sinon *le sens* de l'histoire racontée, du moins des plages temporelles et spatiales de cohérence où les événements acquièrent une intelligibilité au moins partielle.

Le sujet-de-la-biographie récupère à son profit le métadiscours de l'histoire explicative, nomothétique : non qu'il le formule ou le construise comme discours – cela peut arriver : ainsi dans les mémoires de Louis XIV ou avec les remarques de Napoléon I^{er} – mais parce que, de par sa représentation narrative, sa position centrale, polaire *dans le récit*, il est constitué comme l'explication de l'histoire particulière qui est racontée, qu'il en soit encore une fois le patient ou l'agent. Autrement dit, et c'est simplement déplacer le problème du plan cognitif (*explication*) au plan éthique, il est institué par le récit qui est fait de sa vie comme *responsable* des événements racontés : devant le tribunal de la lecture et de la

réception, c'est lui qui en *répond*, qu'il plaide innocent ou coupable, qu'il se borne à les subir ou qu'il les accomplit¹.

Dans la biographie en général, le héros, la personne ou le personnage, le bon ou le méchant... est donc, par définition générique, le sujet du récit, cette personne qui, pour parler comme Littré, est l'objet de cette histoire particulière qui narre sa vie. Dès lors, le sujet « narré » du récit de vie est une sorte de quasi-narrateur de sa biographie, dans la mesure où, pôle constant des événements racontés, il est celui par qui une histoire arrive au récit et à l'écriture. La magnifique formule de Benveniste doit dès lors être modifiée. Alors qu'elle décrit admirablement la non-consistance du récit d'histoire, dans la pure successivité empirique et contingente de ses événements et de leur transcription, « les événements semblent se raconter eux-mêmes au fur et à mesure qu'ils apparaissent à l'horizon de l'histoire... », avec le récit biographique, cette succession temporelle et spatiale prend la cohérence d'une constellation dont l'apparition à l'horizon de l'histoire est réglée par la montée d'un soleil plus ou moins éclatant, dont la lumière seule les rend visibles et dont l'attraction les organise.

Du même coup, se manifeste en toute clarté cette transaction ou cet échange entre sujet narré et instance narrative. En un sens celle-ci est le premier moteur de toute la machination narrative constituant le « sujet biographique » en pôle central et dynamique de l'histoire narrée. Mais par là même, l'instance narrative s'identifie au sujet narré ou plutôt il passe, « vivant tout entier », dans sa créature, puisque c'est par elle et elle seule qu'il peut écrire un récit, qu'il peut raconter une histoire. Ou encore pour dire les choses à l'inverse, le « sujet biographique » est une espèce d'autobiographe qui utiliserait la pensée et la plume d'un autre – un « il », l'historien – pour raconter sa vie. Celui-ci ne se bornerait pas au simple effacement sémantique et discursif qui assure au récit son autonomie narrative, sa suffisance d'histoire (personne ne parle ici, « les événements semblent se raconter eux-mêmes... »). Il se retirerait (et en s'y constituant) en sujet d'écriture.

1. On le constaterait aisément, avec l'abondance des biographies écrites en France, sur la période de Vichy, des personnages premiers et seconds rôles à ce moment. L'entreprise biographique répond à la structure intentionnelle (comme dirait Baxandall) – consciente ou inconsciente – de l'historiographie de décharger une société, ses groupes et ses classes, de toute puissance cognitive et de toute responsabilité éthique des événements de son histoire à ce moment-là.

*La Relation écrite par la mère Angélique
sur Port-Royal*

Notre fragment « autobiographique » – la *Relation* écrite par la mère Angélique sur Port-Royal – ainsi que le récit qui l’accompagne de la constitution du site de son énonciation par une « religieuse de Port-Royal », la nièce de la mère, relèvent bien du récit biographique dont nous venons de proposer quelques traits sémantiques, avec cependant des différences essentielles qui tiennent précisément à la double fonction testamentaire et fondatrice qui lui est explicitement (et implicitement) dévolue.

La première de ces différences est que ce texte – la *Relation* et l’*Avertissement* – qui est fait d’un fragment « autobiographique » et d’un document « biographique » donne à lire la construction même du récit biographique dans les premières phases de son processus. Il nous introduit dans l’atelier de l’instance narratrice biographique non certes par une intention cognitive de la part des « auteurs », qui nous feraient accéder à la connaissance du travail de l’« historien », mais pour nous faire reconnaître les responsabilités éthiques et religieuses incombant aux diverses instances de discours et d’écriture du récit.

L’*Avertissement* en particulier raconte comment le site d’énonciation de la *Relation* fut déterminé par la scène de sa production, mais aussi les circonstances spatio-temporelles référentielles et textuelles de la narration. La mère Angélique Arnauld d’Andilly qui en est la rédactrice précise notamment que le désir de narration que les filles du monastère formulent par sa voix – et avec quelle insistance, quelle violence même – se donne une double justification qui accorde à celle qui en est l’objet une double autorisation. La première est celle de la tradition : tous les saints fondateurs n’ont-ils pas laissé, à ceux et à celles qu’ils avaient réunis en corps institué d’Église, des paroles d’instruction et de direction qui n’ont certes pas la fonction de faire briller leurs vertus, mais qui constituent une refondation permanente de l’institution, à la mesure même de l’incorporation, par les « fils » et les « filles », de ces instructions, incorporation qui les transforme en membres du corps ?

La seconde justification qui tient de près à la première puisqu’elle lui donne sa force testamentaire découle du fait que la demande de récit dont est traversée la communauté à l’égard de sa fondatrice ne se formule et n’a le droit de se formuler que dans la présence de la mort de la mère dont elles désirent le récit, présence de la mort qui – pour se référer à l’admirable analyse de Benveniste, de *prae-sentia* – n’est pas le pur et simple *hic et nunc* de l’événement

de la mort, mais son imminence, son extrême proximité. Le récit de la vie de la mère fait par elle-même à la demande de ses filles consiste moins à leur raconter sa vie dans la contingence anecdotique de ses événements – ainsi est-il à peine fait allusion à la fameuse scène du guichet où le monde profane extérieur a voulu voir le « coup d'éclat » de la réformatrice du monastère, le haut fait d'une héroïne de fondation – qu'à leur *montrer* – et il faut insister sur la valeur quasi déictique du récit – les moments dans lesquels la grâce divine s'est manifestée et si diversement en faveur du monastère depuis sa réformation par la mère Angélique. Autrement dit, les diverses et si nombreuses façons dont Dieu a fondé le monastère par la mère Angélique constituent la trame du récit autobiographique, puisque la conversion de la jeune abbesse à Dieu, sa vraie naissance aux choses divines, s'identifie dans le temps de la vie et de l'histoire à la réforme du couvent, c'est-à-dire à la *vraie* fondation de l'institution du corps religieux de Port-Royal.

C'est sans doute par là que nous touchons à la deuxième grande différence qui singularise ce récit dans le champ biographique. Le fragment autobiographique rédigé par la mère Angélique est en vérité un récit biographique, le récit d'une tranche de la vie de la mère – mais dont l'instance d'énonciation serait Dieu lui-même. La remarque faite par la mère que le récit de sa vie pourrait constituer un traité de la Providence divine le montre à l'évidence. Si, comme nous avons essayé de le montrer, le sujet biographique écrit sa propre vie par la pensée et la plume de son historien, si celui-ci, comme nous le disions plus haut, semble se retirer dans le sujet « narré » pour s'identifier à lui en le constituant en sujet d'écriture, dans le texte étudié – *Relation* et *Avertissement* –, c'est l'instance narratrice de soi, l'« autobiographe » qui, dans le mouvement même de son écriture et plus encore dans ses intentions d'écrivain, s'efface dans une instance qui lui est transcendante. Agent dernier, actant suprême du récit de la vie de la mère Angélique par elle-même et son narrateur ultime, la narratrice ne définit sa position d'écriture que de tenter de s'y annuler, c'est-à-dire de s'y rendre « nulle », à la fois comme acteur du récit et comme son narrateur, à la fois dans l'énoncé et dans l'énonciation.

Les événements de la vie de la mère Angélique, ses actions et passions, ses succès et ses défaillances, ses réussites et ses échecs ne sont en vérité que les manifestations extérieures, visibles, dicibles et scriptibles de cette instance transcendante et de ses interventions depuis la réforme refondatrice de Port-Royal, événements dans lesquels l'actant suprême cache son action. Leur enregistrement par l'écriture « autobiographique » de l'abbesse n'est qu'une manière de lire dans la « réalité » événementielle, voire anecdotique de l'histoire,

l'inscription du texte de la Providence divine. Autrement dit, l'écriture autobiographique, *la Relation des événements de la vie de la Mère* depuis sa vraie naissance (l'histoire de sa conversion) jusqu'à l'imminence de sa mort n'a d'autre fonction que de convertir les événements en signes dont cette écriture de soi vise à agencer l'ordonnement en en reconstituant le texte transcendant. C'est bien ce que signifient les remarques de la mère Angélique, que nous citons ci-dessus, qu'écrire sa vie reviendrait à écrire un traité de la Providence divine à l'égard de Port-Royal.

Et lorsque cette instance transcendante d'énonciation se retire dans son insondable secret, comme dira Pascal, ou plus précisément lorsque l'impulsion qu'elle donne à la narratrice de s'écrire en elle en écrivant les événements de sa vie semble s'effacer, alors d'un coup, abruptement l'écriture s'interrompt. L'« autobiographie » de l'abbesse de Port-Royal se syncope dans le silence et restera à jamais un fragment. La mère Angélique Arnauld d'Andilly qui en présente et en décrit la production signale seulement que l'abbesse est saisie d'un invincible dégoût à écrire et que, d'autres affaires la requérant tout entière, elle laisse « tomber » le texte sur une dernière séquence qui évoque l'arrestation et l'emprisonnement à Vincennes de M. de Saint-Cyran, « vicaire » du Christ à la direction spirituelle du monastère et de la mère Angélique elle-même et dont on sait le rôle capital dans l'« institution de Port-Royal ». Cet indicible dégoût, cette aversion à écrire qu'évoque la nièce de l'abbesse dans *l'Avertissement* sans autre forme d'explication est, si l'on peut dire, le négatif du désir d'écrire dont elle avait été saisie sur les objurgations de ses filles et sur l'« ordre » de son directeur Singlin à ce moment : un désir qui lui est en quelque sorte étranger, qui la traverse, venu d'en haut comme une grâce difficile dont elle ne peut être, dans l'abnégation de sa volonté propre, que l'instrument passif et obéissant et dont le dégoût qui la saisit est peut-être moins la marque passionnelle de retrait de l'instance transcendante que son ultime et paradoxale manifestation comme absence, manque, silence. Ce silence n'aura d'autre signe que le blanc de la page interrompue, qui apparaîtra précisément, au moment d'un autre retrait, celui-là sensible dans le récit « autobiographique », d'une présence, celle du représentant du Christ et de l'Église universelle dans la communauté, le directeur spirituel, Saint-Cyran.

Dès lors, se devine une première direction de sens selon laquelle récit de vie (biographie, autobiographie), testament et fondation tendent à s'identifier. La première manifestation de la conversion de la jeune abbesse de Port-Royal, sa « naissance » en vérité et dans la vérité, le début de sa vie spirituelle, c'est la réforme du couvent de Port-Royal-des-Champs dont elle a la charge institutionnelle ;

réforme ou refondation qui est sa « vraie » fondation dans la vertu et la vérité de sa règle. Et du même coup, le récit de la vie de la mère Angélique de sa vraie naissance à sa mort, dans la mesure même où les événements de vie qu'il prend en compte sont les interventions divines en faveur du couvent réformé, sera la longue et mystérieuse geste d'une fondation permanente de l'institution par Dieu. Ce récit de vie est récit de fondation dans un texte écrit et donné à lire et à méditer comme testament.

Dans le récit de fondation (ou de re-formation), le récit de vie, la biographie par et dans la mort de la fondatrice se résume, se condense et se concentre, un récit de vie toujours fait – dit ou écrit – dans l'imminence de la mort, dans sa présence, son avenir immédiat. Le récit de fondation dès lors se transfigure dans le « destin achevé » de l'institution, dans son essence immobile. La correction, par la mort, de la contingence historique, événementielle du présent permet de substituer le corps religieux institué à une impossible éternité. Cette correction de l'histoire et de la tragédie du temps par la mort, c'est la biographie du mort qui l'opère, le mort ou la morte, le fondateur ou la réformatrice.

Une rêverie ou un fantasme d'éternité est ainsi caractéristique de toute institution, de tout ordre, de tout « corps » religieux ; fantasme d'un temps immobile originaire où se constituerait la mémoire immémoriale du corps religieux, et peut-être de toute institution : autre manière de parler d'un fantasme d'autorité et de légitimité absolues du corps religieux institué – par effacement des processus historiques, sociaux, politiques, de constitution, d'institution, de légitimation, d'autorisation ; par leur oubli, ou mieux encore, par leur déni, leur *Verleugnung* : corps psychotique.

C'est ce travail de substitution qui fonde, dans et par la biographie, le corps institué de l'ordre religieux (ou le corps monastique réformé) sur ou dans le corps mort du fondateur (ou de la réformatrice). C'est le « graphique » du bio-graphique qui est l'opérateur performant cette correction du fantasme d'éternité : écrire le récit de la vie du mort (de la morte), *a fortiori le faire écrire* par le mort (la morte), comme dans le cas de la mère Angélique, c'est fonder le corps institué, le corps monastique réformé de Port-Royal-des-Champs dans le corps mort de la ré-formatrice que le fait même d'écrire constitue comme absent.

Aussi peut-on risquer l'hypothèse que le corps institué est « fondé » par la biographie (les biographies, autobiographies, mémoires, histoires, portraits, etc.) comme mémoire, comme mémorial et comme monument du fondateur, tout en construisant à l'inverse et simultanément par une narration incessante, constamment répétée, le récit biographique, comme cette mémoire, ce mémorial, ce monument. Ce

mouvement circulaire pose ou repose la question de la transformation par la biographie d'une existence en corps institutionnel, l'interrogation du récit de vie dans son effet de fondation de corps.

Commencement, origine, fondement

Le concept paradigme de la fondation (sous son double aspect de processus et d'état, d'action et de statut) recouvre, me semble-t-il, trois notions qu'il importe de distinguer. La « fondation » marque dans son geste un *commencement* dans le temps empirique de l'histoire : à quel moment la fondation a-t-elle commencé dans la vie du fondateur ? Dès le début, à un moment de conversion, dans une durée ? A-t-elle « toujours déjà » commencé, à la naissance même du fondateur, avant sa naissance même dans les desseins de Dieu où la fondation s'anticipe elle-même dans son commencement ? Pour l'Occident chrétien, le modèle fondamental est celui de l'*Annonciation* dans l'évangile de Luc en particulier où, avec le messenger-message (l'ange) – se constitue le commencement de ce qui a été décidé de toute éternité. D'où le problème pour le récit biographique d'inscrire (d'écrire) le commencement dans un temps sans antériorité.

L'origine serait, pour l'événement de commencement, comme sa possibilité transcendante *a priori*. L'ange de l'Annonciation – il y a toujours un ange dans toute fondation (ainsi le capucin « sorti de son couvent par libertinage », venant à la nuit prêcher à Port-Royal-des-Champs et « déclenchant » la conversion de la jeune mère Angélique et avec elle la réforme de Port-Royal) serait comme l'hypostase de cette possibilité transcendante ; porteur du message, il opère l'inscription du commencement de l'histoire du salut dans une origine (le dessein rédempteur divin) qui est la condition transcendante (et transcendante) de possibilité de ce commencement. Il est essentiel de rechercher dans les récits, mémoires, biographies et autobiographies les anges des origines, gardiens des commencements.

La troisième notion du concept de fondation est celle de son *fondement* qui constituerait la sphère *de jure*, l'univers de droit de la fondation. Le fondement *pose* la base de justification de la fondation. Il constitue l'assise de sa légitimité *a priori*. C'est au niveau du fondement que le corps religieux accède au temps immobile « originaire », à sa mémoire immémoriale d'institution.

Mémoire, mémorial, monument

La narration d'une vie, son énonciation dont toute la finalité d'après coup est la fondation du corps religieux (ainsi le corps monastique de Port-Royal-des-Champs) construit le récit qui prend en compte cette vie non seulement comme la *mémoire* d'une existence à partir de son commencement empirique « biographique » (« il ou elle naquit le... à... »), mais aussi comme le *mémorial* de sa mort, de sa fin au double sens de sa finalité et de son terme, de son accomplissement et de son achèvement. Il est enfin, plus profondément, comme le *monument*, le tombeau du corps religieux que le corps mort (du fondateur) institue dans son *histoire vivante*. Cette histoire « vivante » de l'institution depuis ce commencement (la mémoire d'une existence) et depuis cette origine (le mémorial d'une mort) est en quelque façon construite sur cette défaillance, cette absence, sur ce corps mort du fondateur : elle est comme entée sur lui. Mieux encore, cette histoire n'est vivante, en développement et en genèse, que parce qu'en son fond gît cette absence².

L'institution, le corps « religieux » comme tombeau-monument du corps mort du fondateur, dans sa représentation narrative transfigure le corps mort³. Plus précisément, transfiguré par la biographie, ce

2. Là encore, il convient de souligner, pour l'Occident chrétien, la valeur modélisante de la séquence de la résurrection dans la « biographie » évangélique de Jésus fondateur. Aux femmes venues au tombeau pour accomplir le rituel funèbre d'onction sur le corps mort, l'ange annonce : « Il n'est pas *ici*, dans le tombeau, il est *ailleurs* en Galilée où il vous avait *dît* qu'il serait, où il vous *précède*. » Trois motifs ici s'indiquent dans ces textes fondateurs essentiels pour comprendre l'institution, la fondation du corps religieux chrétien, trois motifs qui organisent la narrativité biographique. Le motif du *lieu vide* ici, et de l'*ailleurs* d'accomplissement : le monument-tombeau est un cénotaphe, le corps, même mort, en est absent (cf. les textes de Hegel sur les Croisades dans les *Leçons sur la philosophie de l'histoire*). Le motif du *message* ensuite, celui d'un corps de langage, que figure l'ange messenger-message, en substitution au corps mort absent et qui énonce cette absence, voire ses modalités spécifiques ; un corps de langage qui est répétable, itérable et qui ne cessera d'être répété et réitéré tout au long de l'histoire, dans le corps chrétien à la place du corps absent. Le motif enfin, plus complexe, de la *précision* de l'absent : celui qui, ici-maintenant, est absent, est là-bas, bientôt ; il instaure un temps inversé : le temps de l'absent n'est pas le passé, mais un présent en avant du présent, moins un futur qu'un *eschaton*, une extrême fin.

3. La notion de transfiguration est ici, et dans la suite, essentielle. Parallèlement à son utilisation par Ricœur dans sa puissante réflexion sur les rapports du temps et du récit, la transfiguration est, me semble-t-il, une figure qui est au-delà de la figuration, qui excède ses procès comme elle excède les opérations de la visualité. Ni vue, ni même vision, ni procès, ni figure, elle produit cependant une figure, mais une figure insoutenable à la vision ou à la vue, une figure en excès de toute figure. De ce point de vue, la transfiguration construirait la sphère « transcendantale » du visuel et de la visualité, le fondement de la figuration et de la figurabilité. L'institution comme histoire vivante, avons-nous dit, transfigure le mort dans le tombeau biographique ; elle se produit elle-même comme institution par le récit qui est fait de la mort du fondateur : elle se constitue ainsi comme figure infigurable (transfigurée) du corps mort du fondateur. Là encore les récits de la « transfiguration » (Luc 9, 28-36 ; Marc, 9, 2-10 ; Matthieu, 17, 1-3) pourraient offrir un bon paradigme. On apercevrait que le terme clef dans le procès de transfiguration est le *blanc* de l'éclair, de la fulgurance, du soleil, de la lumière. D'où la notion paradoxale d'une figure qui s'identifierait dans son « aspect » à la condition universelle de toute visualité, la lumière : une figure-lumière, qui ferait voir la possibilité-impossibilité de toute figure, une figure qui serait ainsi en imminence d'être ou plutôt dont l'être serait d'imminence.

corps donne à l'institution une absolue et transcendante légitimité, un droit absolu et intemporel d'être.

Le monument avertit de la présence d'un mort ; il avertit celui qui passe, de cette présence en ce lieu, présence d'un absent *hic et nunc* ; toutefois, comme tombeau au fondement du corps religieux et, à la différence du sépulcre du mort qui marque le passage définitif de celui-ci au passé en consacrant sa mort par sa représentation, le monument est « vivante et présente mémoire » : il est la présentation du fondateur aux membres du corps religieux qu'il a fondé, présentation de « notre mère Angélique », il est sa « présence réelle » dans une représentation « publique et perpétuelle ». Le monument que construit la biographie définit le lieu et le temps de la présence, entendue comme une permanence transcendante, condition *a priori* de possibilité fondant toute présence (et toute absence).

La transfiguration biographique du mort suspendrait, en quelque manière, sa figure entre la dynamique de la fondation et l'effet où cette puissance s'immobilise en montrant, non pas ce qui l'a rendu possible, mais le résultat, l'acte de cette puissance, sa réalité de figure visible. C'est pourquoi la notion d'histoire vivante dans la fondation monumentale du corps par la biographie découle de cette virtualité, de cette figurabilité du mort trans-figuré dans sa représentation narrative. La vie de cette histoire vivante ne serait autre que la production virtuelle de toutes les figures à partir de ce lieu de transfiguration. Cette histoire serait vivante comme tombeau dans la mesure où y serait présentée *in nuce* la condition de possibilité de toutes les figures historiques de l'institution.

Aussi dans l'avenir qui s'ouvre et qui est celui du corps religieux institué (ordre, monastère), ce n'est pas le fondateur qui est absent, mort, « révolu » dans un passé qu'il s'agirait de faire revenir en représentation, ce sont les « filles de la mère Angélique », leur communauté chrétienne *hic et nunc*, que le *monumentum*, l'ordre, le corps, l'institution, le monastère, dans sa fondation devront faire se penser comme absentes, comme à jamais écartées du temps et du lieu, du corps religieux fondateur, de sa présence réelle dans le monument biographique qui le représente : mais tous leurs actes et actions, toutes leurs œuvres, toutes les passions que les « filles de la mère » fondatrice souffrent, visent à la rejoindre et à s'identifier à ce temps hors temps, à ce lieu hors lieu que sont le temps et le lieu du commencement dans l'origine, comme fondement du corps.

Biographie et histoire vivante

Le monument qu'est le monastère dans sa fondation re-fondatrice est la biographie – ces récits, ces textes écrits, inscrits, copiés, lus et relus – qui fait être l'institution dans cette incessante réécriture et relecture du récit qui raconte la fondation. Aussi toute l'histoire vivante dans son incessante précession temporelle, dans son eschatologie fait ainsi interminablement retour au monument ; elle est le voyage nostalgique vers la présence « réelle » du corps religieux fondateur. Mais en retour, c'est cette présence dont elles sont à jamais écartées qui donne aux « filles de la mère Angélique » – de par leur *appartenance* au corps fondé – l'unique référence justificatrice, d'autorisation légitimante à se concevoir, à se penser, à agir comme sujets dans le temps et le lieu de leur propre histoire.

Dans la lecture et l'interrogation du texte qui a été mis au centre de l'étude, le récit autobiographique inachevé de la mère Angélique, ainsi que dans les textes groupés autour de lui, on soulignera donc l'extrême complexité de la manipulation du temps et de l'espace dans la biographie fondatrice, complexité que visait l'expression « Histoire vivante » utilisée pour caractériser cette biographie dans son double rapport au fondateur et à ceux qui sont fondés – le monastère dans son histoire –, biographie qui n'est fondatrice que dans la mesure où, dans son récit, s'écrit un corps en imminence d'absence, en instance de disparition et de mort, un corps qui n'est véritablement fondateur que dans cette imminence *testamentaire*.

Louis Marin

Quelques éléments de bibliographie

1. Sur la question du lieu de fondation

G. Dumézil, sur le *ius fetiale* dans *Idées romaines*, Paris, Gallimard, 1969. *Tracés de fondation*, sous la direction de Marcel Détienne, Paris, Bibliothèque de l'École des hautes études, Sciences religieuses, vol. XCIII, en particulier l'introduction de M. Détienne, « Qu'est-ce qu'un site ? », présentée dans un article de *Critique*, avril 1989, n° 503 ; la contribution de F. Smyth-Florentin, « La Bible mythe fondateur », celle de Y. Thomas, « L'institution de l'origine. *Sacra principiorum populi romani* », ainsi que la dernière partie « Entre l'autochtonie et la refondation en Grèce » (J.-L. Durand, F. de Polignac, M. Détienne).

Françoise Létoublon, *Fonder une cité, ce que disent les langues anciennes et les textes grecs ou latins sur la fondation des cités*, Grenoble, université de Grenoble, 1987.

A. Dupront, *Du Sacré*, Paris, Gallimard, 1982 (les pages consacrées aux lieux de pèlerinage).

Luoghi sacri e spazi della santità a cura di Sofia Boesch Gajano e Lucetta Scaraffia, Torino, 1990, les études de Dominique Julia, de J.-C. Bonne et de Dominique de Courcelles.

Sur le lieu de fondation et la fondation comme itinérance et voyage, outre les textes de Dupront déjà cités, on consultera Juergen Hahn, *The Origins of the Baroque Concept of Peregrinatio*, University of North Carolina Press, 1973.

2. Sur le biographique

Michel de Certeau, « Hagiographie », dans l'*Encyclopaedia Universalis* et la bibliographie.

Cf. également de M. de Certeau, *l'Écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 2^e éd., 1978 et surtout *La Fable mystique*, Paris, Gallimard, 1982.

Voir également le numéro spécial de la revue *la Licorne*, université de Poitiers, n° 14, 1988, en particulier l'étude de G. Benrekassa, p. 137-160.